

## Communiqué de presse en commun

de l'Office fédéral de l'informatique OFIT et de la télécommunication et les associations du personnel

Berne, le 4 août 2010

---

### **L'OFIT atteint les directives de réduction du personnel sans prononcer de licenciements**

**A la mi-février 2010 le DFF a demandé à l'OFIT, de réduire son personnel à 1140 postes à plein temps d'ici la fin de l'année 2010. La réduction des 45 postes prévus pourra, selon les derniers pronostiques, probablement être réalisée sans devoir prononcer de licenciements. Les efforts jusqu'alors menés par les partenaires sociaux et l'OFIT afin d'aider les collaborateurs concernés à retrouver du travail, de même que le nombre important de départs naturels non-escompté, autorise aujourd'hui la direction de l'OFIT à renoncer aux préavis de licenciements qui avaient été annoncés pour 2010.**

En décembre 2009, le Parlement avait décidé que l'Administration fédérale devait réduire sa masse salariale pour 2010. Sur cette base, le Département fédéral des finances DFF avait, à la mi-février 2010, ordonné à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT de réduire son personnel pour atteindre 1140 postes à plein temps (sans les 60 apprentis et stagiaires) d'ici à la fin de l'année. Pour l'OFIT ceci correspondait à une réduction de 45 postes en l'espace de 10 mois. Le conseil de direction de l'OFIT a tout d'abord immédiatement geler l'entrée des postes et a défini les postes à supprimer selon deux critères: «l'augmentation de la productivité» (atteindre les mêmes prestations avec un nombre réduit de collaborateurs) et «l'externalisation des prestations ne faisant pas partie du cœur métier de l'OFIT». Parallèlement à ces mesures, un Job-Center a été mis en place afin de soutenir les collaborateurs concernés par la suppression de postes en leur fournissant du conseil, la possibilité de suivre une formation continue et une aide active pour la recherche d'une nouvelle place. Ce soutien ainsi que la collaboration avec les associations du personnel ont été fructueux à plusieurs reprises. De plus, en parallèle, le nombre de départs naturels de collaborateurs a fortement augmenté de façon inattendue. Ceci laisse à pronostiquer que l'OFIT pourra probablement atteindre les objectifs de réduction de personnel de cette année sans devoir procéder à des licenciements et en maintenant l'arrêt des engagements. Le directeur de l'office a de ce fait, décidé de renoncer aux licenciements annoncés pour cette année. L'OFIT va néanmoins continuer à suivre les mesures décidées par le conseil de direction visant à augmenter la productivité et à externaliser les prestations n'appartenant pas à son cœur métier. Les personnes dont la place devait être supprimée continueront donc à recevoir le soutien de l'OFIT pour la recherche d'un autre poste et pourront également postuler

## Communiqué de presse

après des postes ouverts à l'interne. Le maintien du soutien aux personnes touchées par la réduction de postes est également lié au programme de consolidation prévu pour 2011–2013, par lequel le conseil fédéral souhaite alléger le budget fédéral d'environ 1.5 milliards par année.



Jürg Grunder  
Secrétaire d'association APC  
Association du personnel de la Confédération



Janine Wicki  
Responsable de branche Administration publique /  
transfair, Syndicat du service public



Martin Bolliger  
Vice-président ACC  
Association des cadres de la Confédération ACC



Christof Jakob  
Secrétaire syndical SSP/VPOD Berne personnel de la  
Confédération, Syndicat suisse des services publics



Marius Redli  
Directeur OFIT  
Office fédéral de l'informatique et de la  
télécommunication

### Contact:

APC, Jürg Grunder: 079 481 38 43  
Transfair, Janine Wicki: 031 370 21 21  
ACC, Martin Bolliger: 062 212 22 01  
SSP/VPOD, Christof Jakob: 077 447 29 03  
OFIT, Claudio Frigerio: 031 325 93 81